

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 21 mai 2015 à 19h, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Mme SARDA-DECARROZ, secrétaire a participé à la réunion.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 27 mars 2015.

Et a pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

URBANISME

Le Conseil ne préempte pas sur les DIA 423, 424 et 425 qui lui sont soumises.

CCPG

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme sera mis en place à compter du 1^{er} juin par le recrutement des agents dédiés à ce poste. Les dossiers seront transmis par les communes à partir de juillet.

MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil le déroulement du MAPA concernant le lancement de la mission de la maîtrise d'œuvre en loi MOP relative au projet de réhabilitation des anciennes écoles pour y installer une médiathèque.

Sur 24 candidatures reçues ont été retenus, suite à une première sélection 3 architectes. Ces 3 candidats ont été reçus en audition par le jury voici les résultats :

- ROURE pour un montant de 45 000€ HT
- BOIVIN BROUSSOUS pour un montant de 60 000€ HT
- ANOUILH pour un montant de 51 000€ HT

Vu le CCP et le règlement de consultation,

pour rappel : Le jugement des prestations des candidats se référera aux 2 critères définis ci-après hiérarchisés par ordre décroissant :

1. Respect du programme
2. Intention architecturale

Vu les auditions du mercredi 13 mai,

Vu les réponses à la phase de négociation du mercredi 20 mai,

Le jury, par la voie de Monsieur le Maire, propose de retenir la proposition de M. ANOUILH Paul et de son co-traitant BET BATTIER, jugés les plus à même à remplir ces critères énoncés.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe lauréate composée de :

Architecte-mandataire : Paul ANOUILH

Bet Pluridisciplinaire BET BATTIER

- D'AUTORISER Monsieur le Maire,

- à signer le marché correspondant ainsi que les pièces contractuelles nécessaires à la réalisation des prestations ci-énoncées,

- à fixer la part de l'enveloppe du maître d'ouvrage affectée aux travaux à 400 000,00 € HT (Valeur avril 2015)

- et à arrêter le forfait provisoire du maître d'œuvre y compris les éléments de mission OPC et MOB à 51 000,00 € HT (valeur avril 2015)

PLU

L'enquête publique s'étant terminée le mardi 11 mai à 16h30, Monsieur le Maire expose au Conseil les nouveaux délais suite à la réunion de fin d'enquête tenue entre les élus, le Cabinet Habitat et Développement et le Commissaire enquêteur, à savoir :

- 15 jours pour rendre au Commissaire enquêteur les réponses proposées aux administrés ayant apposé un commentaire,
- Suite à cela, 15 jours au Commissaire enquêteur pour rendre son rapport qui sera consultable en Mairie 10 jours après

Etablissement Public Foncier

Bien que n'étant pas soumise aux obligations de la loi SRU, la commune de Domazan souhaite diversifier son parc de logements et conduire une politique de l'habitat soucieuse de l'équilibre et de la mixité sociale en créant des logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce contexte, la commune a confié une mission d'acquisitions foncières à l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon et a signé le 18 décembre 2014 avec ce dernier une convention opérationnelle. Sur la base de cette convention, l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon s'engage notamment à acquérir l'ensemble des biens situés dans le périmètre « Les Aires » tel que défini en annexe de la présente.

Dans le cadre de ladite convention, la commune s'engage pour sa part à définir son projet d'aménagement de la zone considérée et à mettre en place l'ensemble des outils opérationnels en vue de le réaliser. A ce titre, une étude a été lancée.

La commune ne disposant à ce jour d'aucun logement locatif social (données DREAL 2011), une opération sur ce secteur permettrait à la commune de créer une offre en logement inexistante sur la commune, ce qui faciliterait le parcours résidentiel des habitants de Domazan, notamment à destination des jeunes ou des personnes âgées.

De plus, la commune souhaite organiser les conditions d'un développement durable de son territoire en favorisant un développement raisonné intégrant le risque inondation.

Enfin, le secteur « Les Aires » est stratégique du fait de sa situation car il se situe à proximité du centre-village et au droit de la route d'Estézargues qui fera l'objet prochainement de travaux de requalification.

Aussi, et afin de ne pas compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ce futur projet, il est nécessaire d'instaurer un périmètre de prise en considération dudit projet d'aménagement et de sa mise à l'étude, au titre de l'article L111-10 du code de l'Urbanisme, sur tout le secteur dit « Les Aires » dont la délimitation figure sur le plan ci-annexé.

Ce dispositif, permettra à la commune d'opposer un sursis à statuer, ne pouvant excéder une durée de 2 ans, à toute demande d'autorisation de travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement précitée sur le périmètre délimité.

Il est donc proposé par la présente à l'assemblée délibérante de prendre en considération l'opération d'aménagement sur le périmètre joint en annexe.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.111-10 et R. 111-47,

Vu le plan annexé délimitant le périmètre « Les Aires »- section cadastrale AI,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé par délibération du conseil municipal de la commune de Domazan en date du 9 avril 1988,

Vu le plan de prévention des risque inondation prescrit par arrêté préfectoral du 26 novembre 2013,

- Ballet d'Art : 1400€
 - ESRS : 2500€
 - Club des ruraux : 2900€
 - Le Vide Grenier : 1000€
 - Plaisir de Lire : 9500€
 - Comité des fêtes : 11000€
 - Les Amis de Louis Guillaume Perraux : 800€
 - Ass. Culturelle et historique : 2500€
 - Amicale du personnel : 5500€
 - Prévention routière : 100€
 - AOC Oléiculture Nimes : 50€
- Proposition des habitants :
- Quelques habitants souhaitent organiser la fête de la musique le samedi 20 juin 2015 et ont demandé l'autorisation à M. Le Maire ainsi que la prise en charge financière d'une sono.
 - Le Conseil, pour des raisons de responsabilités et d'assurance, décide de ne pas être organisateur de cette manifestation. Il propose aux personnes de se rapprocher du Comité des fêtes. Il est d'accord pour mettre à disposition les tables et bancs ainsi que la sono (ampli + micro) de la Mairie.

CENTRE AERE

Monsieur le Maire explique que la commune d'Estézargues propose une convention dans le cadre de l'accueil de loisirs. Celle-ci constatant que le nombre d'inscription d'enfants extérieurs est grandissant, à approuver en Conseil du 8 avril dernier un tarif différent pour ces enfants. Elle invite les communes voisines et signer une convention afin de fixer les modalités d'inscription et de financement.

Le Conseil approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- **Communication**
- La commission communication lors de sa dernière réunion a approfondi l'amélioration du circuit de l'information entre la mairie, les élus et les habitants
 - Betterstreet prend un bon démarrage quant à son application et les retours des habitants.
- **Ecole**
- Après étude et devis comparatif avec les communes avoisinantes, le tableau interactif va être commandé.
 - **Changements d'horaires pour la rentrée validés par la DDCS, en attente de validation par l'Education Nationale et la CAF. Voir annexe jointe.**
 - L'équipe enseignante sera remplacée, (départ en retraite de Mme LOURS et stagiaire) par du personnel titulaire sur des postes définitifs pour le rentrée 2015-2016.
 - Le réfrigérateur de la cantine a été changé et installé.
- **Emploi**
- L'emploi d'un agent au service technique sous « emploi d'avenir » (contrat aidé sur 3 ans) est en cours de recrutement.
 - Les nouveaux horaires de l'école impliquant une nouvelle organisation, un CAE de 20h annualisé est envisagé à partir de septembre, la personne aurait une action au sein de la garderie, la cantine et les TAP

- Afin d'augmenter l'ouverture de la Bibliothèque et l'activité TAP en lien avec ses missions, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste pour 24h hebdomadaire. Le Conseil accepte l'ouverture de ce poste.
- **Sécurité**
 - A. Capelli rappelle que la Commune doit élaborer un Plan Communal de Sauvegarde d'ici la fin de l'année. Elle propose qu'un groupe de travail se mette en place. Elle propose de prévoir des fiches réflexes.
 - Le système d'appel aux personnes concernées par les alertes orange et rouge est en cours d'étude pour la simplification et l'optimisation de l'envoi des messages.
- **CCAS**
 - A Capelli a participé à une réunion sur le Schéma départemental de la domiciliation permettant aux personnes sans adresse fixe de se faire domicilier auprès du CCAS. Elle rapporte les droits et obligations de chacune des parties concernées.
 - Afin d'améliorer les possibilités du CCAS, A Capelli propose d'étudier la proposition de l'UNCCAS et une éventuelle adhésion.
- **Fontaine**
 - Y Schmitt propose au Conseil de réfléchir à la sécurisation de la fontaine avec de grilles « anti chute » comme dans certaine commune.
- **Vignerons**
 - Pour rappel, les clés des bornes à eau sont à disposition en mairie sous condition.
- **Foyer**
 - L Senot propose au Conseil les devis pour les travaux d'étanchéité du toit du foyer et propose de choisir entre goudron + gravier ou revêtement PVC.
- **Local service technique**
 - Les devis concernant les travaux de réhabilitation des locaux des services techniques sont en cours.